

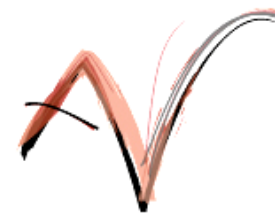
MÉDIATHÈQUE ANDRÉ VERDET



5 Boulevard de la Colle Belle
06510 Carros

Tél: 04 93 08 73 19

@ : mediathequeverdet@ville-carros.fr



MÉDIATHÈQUE ANDRÉ-VERDET

GUIDÉ LECTEUR

HORAIRES D'OUVERTURE

Mardi	14H / 18H
Mercredi	10H / 13H -	14H / 18H
Jeudi	10H / 13H
Vendredi	14H / 18H
Samedi	10H / 13H -	14H / 18H

grandir
rêve
chanter
bande dessinée
découvrir
chuchoter
gratuit
discuter
free
chercher
gratis
art
danser
net
animation
conseil
re
accueil
musique
curiosité
prêter
multimédia
grátis
publics
piano
regarder
échange
ber
kostenlos
partitions
musique
s'é
libre voir
apprendre
surfer
CD
cinéma
جان

S'inscrire

L'inscription à la médiathèque est ouverte à tous. Présentez-vous au bureau dans le hall d'entrée. Il vous sera remis une fiche d'inscription à remplir ainsi que le règlement de la médiathèque. Les mineurs de moins de 14 ans doivent être obligatoirement accompagnés d'un de leurs parents ou tuteur légal.

Abonnement

La carte d'adhérent est valable 1 an, de date à date.

Tarifs

Gratuit pour les Carrosois

10 € /personne pour les non-Carrosois (*adultes & enfants*)

Le prêt

Il est indispensable d'avoir sa carte d'adhérent pour emprunter des documents.

Vous pouvez emprunter :

25 documents dont : 4 DVD fictions et 2 jeux vidéo de console pour une durée d'un mois.

Vous pouvez prolonger vos documents 1 mois supplémentaire sur place auprès des bibliothécaires, soit par téléphone pendant les horaires d'ouverture ou sur le site web de la médiathèque.

Dans ce cas-là, vous ne devez pas avoir dépassé plus de 11 jours de retard. Attention, les nouveautés et les documents qui font l'objet d'une réservation ne peuvent pas être prolongés.



**Les mineurs empruntent les documents
sous la responsabilité des parents**

Accès à internet

Chaque abonné peut utiliser les ordinateurs mis à disposition du public avec son n° de carte et de son mot de passe. Les enfants de moins de 10 ans ont accès à une liste de sites internet (jeux & activités). Les enfants de 10 à 14 ans ont accès à un internet restreint ainsi qu'au traitement de texte.

Les retards & sanctions

En fonction du nombre de jours de retard, votre carte sera bloquée, vous devrez payer une amende et /ou rembourser les livres.

1) Dès le 1^{er} jour de retard, une lettre de rappel vous est envoyée par courrier postal ou mail selon votre choix.

Vous disposez alors de 10 jours pour rapporter les documents en retard ou demander leur prolongation. Tant que vous n'aurez pas fait l'un ou l'autre de ces choix, vous ne pourrez pas emprunter de nouveaux documents.

2) Dès 11 jours de retard, une 2^{ème} lettre de rappel vous est envoyée. **À partir de ce moment, nous comptabilisons 0,10€ d'amende par jour et par document en retard.** Vous ne pourrez plus ni prolonger ni en prendre de nouveaux, tant que vous n'aurez pas régularisé votre situation.

3) Dès 21 jours de retard, une 3^{ème} et dernière lettre de rappel vous est envoyée pour vous informer de votre mise en perception et de la somme que vous devrez payer au Trésor Public. Si vous rendez les documents, **vous serez redevable de l'amende correspondante au nombre de jours de retard à la médiathèque.**

* Le règlement intérieur complet de la médiathèque André Verdet est disponible sur place dans le hall d'entrée et à chaque étage. Vous pouvez aussi le télécharger depuis notre site web. www.mediatheque-carros.fr